



# SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence chaque jeudi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Email: [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) BLOG: cgt-cd87

## REDEFINITION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE ET DE L'ENCADREMENT DES MAISONS DU DEPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES.

Ce tract vient compléter le compte rendu du Comité Technique du 24 janvier 2017 dans lequel ce sujet a été traité. Effectivement cette question ne pouvait pas être résumée en 3 lignes.

### Préambule :

Nous souhaitons d'abord remercier tous les agents des routes qui se sont rendus aux heures mensuelles d'information que la CGT a mis en place en janvier 2017 au sujet de la nouvelle organisation des MDD technique. Malgré le délai très court dont nous disposions pour organiser ces heures mensuelles, ces derniers ont été pratiquement aussi nombreux que lors des réunions du mois d'octobre 2016 organisées par notre syndicat à propos du P.P.C.R. et du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.). Cela nous a permis entre autre de récolter les 170 signatures de la pétition dont nous allons également reparler à la fin de ce document.

Pour la CGT il était important de présenter ce projet de réorganisation aux agents avant qu'il ne soit discuté et soumis au vote du Comité Technique du mois de janvier 2017, ceci pour une bonne raison:

Il nous paraissait inconcevable de nous positionner au Comité Technique sur un sujet aussi important sans en débattre en amont avec les agents concernés et sans avoir leur assentiment pour voter.

***C'est notre conception de la démocratie.***

### Nous avons rencontré les agents des MDD techniques :

Les 20 et 23 janvier 2017, le syndicat CGT a fait la tournée « des popotes ». Nous avons présenté le projet réorganisation sur la base du document à valider au comité technique du 24 janvier 2017.



Nous allons reprendre point par point les transformations apportées essentiellement à l'encadrement des maisons du département des services techniques.

Nous ne commenterons pas les modifications des périmètres liées à la nouvelle carte des intercommunalités mis en place au 1 janvier 2017, sujet éminemment politique, qui modifie l'organisation territoriale.

### Ce qui devrait changer :

**1<sup>er</sup> point :** « *L'objectif de la collectivité est d'adapter l'organisation des MDD techniques pour une meilleure mutualisation des moyens en ressources et en matériels à l'échelle des antennes techniques et un meilleur pilotage des équipes avec une harmonisation des pratiques. Suite au redécoupage intercommunal, deux petites antennes seraient regroupées.*

Il s'agit de Saint-Sulpice les Feuilles et de Magnac-Laval qui deviendraient des centres d'exploitations. **Les antennes passeraient ainsi de 12 à 10.** Il n'y aurait ni création, ni suppression ou regroupement de centres d'exploitations ».

**Question CGT :**

Que deviennent les personnels impactés par ces fusions. Elles concernent deux responsables d'antennes et leurs assistantes.

**Réponse de l'administration :**

Pour les responsables d'antenne, le nivellement se ferait naturellement par les départs à la retraite. Ce qui est le cas pour le responsable d'antenne de Saint-Sulpice les Feuilles qui n'a pas été remplacé et celui de Magnac-Laval qui devrait partir courant 2018. Ce dernier sera amené entre autre à participer à la nouvelle organisation des antennes restantes.

Pour les deux assistantes, il faudra trouver une organisation qui permettra d'envisager une répartition des tâches et des missions afin de permettre aux agents concernés de rester sur place. Il est certain qu'à l'aune des départs à la retraite le point sera fait, d'autant plus que sur les territoires avec les antennes sociales il y a assez de travailleurs administratifs.



**2<sup>ème</sup> point :** « Le nombre des agents des routes serait maintenu mais il serait prévu qu'ils soient redéployés en fonction de la charge de travail liée à l'exploitation des routes départementales ».

**Question CGT:**

Y aura-t-il des agents impactés par ces redéploiements ?

**Réponse de l'administration :**

Il va falloir déterminer la charge de travail sachant qu'un agent pour 23 km de route ne sera plus la référence de calcul, ce sont d'avantage les contraintes liées au trafic et à la géolocalisation des routes départementales qui conduiront à repenser le redéploiement des agents. La situation va évoluer au fil de l'eau, la mise en place de cette adaptation s'étalera sur

2 ou 3 ans. Il n'y a pas de projet de mobilité imposé de personnel dans l'immédiat, cela se fera sous l'effet de mouvements naturels : départ à la retraite, mutation volontaire etc.



**3<sup>ème</sup> point :** « L'évolution de l'organisation vise à clarifier le rôle des cadres, notamment pour l'encadrement intermédiaire et l'encadrement de proximité. Ainsi : Il est prévu de placer chaque équipe d'agents d'exploitation sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle d'un seul encadrant ».

**Question CGT :**

Cela aurait pour conséquence **la disparition des binômes agent de maîtrise encadrant dans les grandes antennes sur 4 sites** (Saint Yrieix la Perche, Saint Sulpice les Feuilles, Saint Germain les Belles et Eymoutiers). Qu'advient-il de ces agents ?

**Réponse de l'administration :**

Ces agents auront la possibilité de se positionner sur les postes d'agents de maîtrise fonctionnel dont bénéficieront les antennes auxquelles seront rattachées au moins trois centres d'exploitations (antenne de Châteauponsac et d'Eymoutiers). Il leur sera également possible de changer de métier, exemple : devenir assistant des routes. La collectivité estime que les agents impactés devraient trouver leur place dans les deux ou trois ans que devrait durer la mise en place de cette nouvelle organisation. Il sera possible pour certains de ces chefs d'équipes de devenir responsable d'antenne par le biais de la promotion interne en obtenant le grade de technicien.



**4<sup>ème</sup> point :** « Les territoires des MDD seraient modifiés comme suit : Le centre d'exploitation de Laurière retournerait sous l'autorité d'Ambazac, ainsi que l'antenne de Nexon et le centre de Saint Yrieix la Perche réintégreraient la MDD de Saint Mathieu sous l'effet des modifications de la nouvelle carte intercommunale ».

**Remarque CGT :** Nous retrouvons la disposition des MDD techniques d'avant 2006.



**5<sup>ème</sup> point :** « Dans le cadre de l'organisation des sièges des MDD techniques, le transfert de la compétence des transports scolaires à la Région Nouvelle Aquitaine prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2017 aura pour conséquence de décharger les Directeurs de MDD de l'encadrement des assistants transports qui ont vocation à être transférés avec la compétence. En conséquence de quoi, l'organisation des cellules d'appui administratif dont certaines tâches de secrétariat et de comptabilité étaient liées à cette mission devront adapter leur organisation, de même que les secrétaires d'antennes. Les objectifs sont d'augmenter la polyvalence et de renforcer les compétences ressources (commande publique, marchés, gestion administrative et comptable, logistique, accueil). Les évolutions de ces nouvelles missions s'accompagneraient de la possibilité pour certains de ces agents d'être promus catégorie B administratif ».

**Question CGT :**

Dans certaines MDD l'appui administratif pour les tâches de secrétariat et de comptabilité était partagé équitablement entre les différents agents. S'il devait y avoir des promotions pour accéder à la catégorie B nous serions attachés à ce qu'il y ait une équité de traitement entre les agents concernés. Qu'envisagez-vous ?

**Réponse de l'administration :**

Il n'y pas encore de visibilité, le travail sur la répartition des fonctions sur les différents sites n'a pas encore été commencé.

**6<sup>ème</sup> point :** « Les antennes ayant trois centres d'exploitation auraient en plus un chef d'équipe fonctionnel qui assisterait le chef d'antenne sur la gestion du domaine publique, la coordination des procédures et encadrerait les équipes en l'absence des responsables d'équipes ».

**Question CGT :**

Cela sera le cas pour les antennes d'Eymoutiers et de Châteauponsac. Mais pour l'antenne d'Ambazac qui a deux centres et le site de Saint Pardoux, doit-on considérer ce dernier comme un centre, ce qui permettrait à cette antenne de bénéficier également d'un agent de maîtrise fonctionnel. D'autant plus que l'activité de l'équipe du Lac devrait s'étendre, déjà par la présence nouvelle de la piscine et à priori de l'entretien d'une partie des routes qui jouxte le Lac.

**Réponse de l'administration :**

Le sujet n'est pas encore tranché, la situation est suivie de près. Il va falloir trouver avec l'augmentation du travail sur ce site une articulation qui échappe actuellement au dossier des MDD qui est surtout routier.



**7<sup>ème</sup> point :** « aucun centre d'exploitation aurait une équipe de moins de 7 agents et pour les autres centres cela oscillerait entre 9 et 12 agents. Il serait proposé que certains agents en situation de référent technique ou de coordinateur de chantier puissent accéder au grade d'agent de maîtrise (sans autorité hiérarchique sur l'équipe). Il serait également proposé que les chefs d'équipes puissent accéder au grade de technicien lorsqu'ils encadrent des équipes importantes composées d'au moins 9 agents ».

**Remarque CGT :**

Nous avons exprimé le souhait que soient d'abord positionnés les agents lauréat de concours ou d'examen professionnel vu l'effort que représente le passage de ces épreuves. D'autant plus qu'il y a une liste importante d'agents lauréats en attente d'être inscrits sur la liste d'aptitude. Pour les nominations au grade d'agent de maîtrise dans le cadre du

déroulement de carrière, même si la légitimité doit venir de l'équipe, que cela se face en toute transparence et dans le respect des règles de la promotion interne. Les possibilités de promotions aux différents grades sont un signe positif à l'encontre des agents d'exploitation.

**Réponse de l'administration :**

Il faut que ces agents amenés à coordonner soient identifiés comme des personnels ressources avec des compétences techniques pour l'équipe. Il n'y a pas de nombre d'agent de maîtrise prédéfini par équipe.



**Conclusion :**

Le président du Conseil Départemental souhaite que nous fassions des Maisons du Département techniques et sociale une force de proximité pour le Département au service des usagers. C'est pourquoi, il faut que cette adaptation soit bien perçue par les agents et qu'elle leur permette pour certain de pouvoir accéder à des promotions.

**La CGT a demandé aux agents rencontrés pendant les heures mensuelles d'information de se positionner sur cette nouvelle adaptation qui semble aller dans le bon sens si l'esprit exprimé aujourd'hui au CT se confirme.** Les agents souhaitent s'abstenir à hauteur de 87%. Cette abstention est autant motivée par l'inquiétude que génère cette réorganisation, faute d'information, que par le souhait d'attirer l'attention sur le faite que les MDD techniques sont des sites éloignés, qui souffrent d'isolement ou l'information a du mal à circuler.

Les agents partagent avec la collectivité l'envie de travailler mieux dans de meilleures conditions mais ils ont tous également envie d'être d'avantage entendus par celle-ci.

**C'est pour cette raison, que sur ce dossier la CGT s'est abstenu conformément au souhait des agents d'exploitation des Maisons du Département techniques**

**Après concertation et réflexion, nous allons demander à l'administration d'élargir la possibilité d'être promu au grade de technicien aux chefs d'équipes de centres de moins de 9 agents et aux agents de maîtrise fonctionnels.**

**La pétition :**

En octobre 2016, lors de la présentation dans le cadre d'heures mensuelles d'information du PPCR et du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), nous avons récolté 170 signatures d'agents d'exploitations pour une pétition qui listait à la « Prévert » les restrictions et notes de services diffusées ces dernières années aux agents des routes.

La demande n'était pas de sursoir à l'ensemble des restrictions dont certaines paraissent justifiées, mais de pouvoir échanger avec l'administration de façon à donner notre avis sur tel ou tel sujet spécifique à notre métier et être entendu sans vouloir faire de cogestion.

Manifestement c'est chose faite, dans la réponse adressée individuellement à tous les agents signataires, la direction reconnaît manquer parfois de pédagogie comme en témoigne le document unique d'évaluation des risques psychosociaux et s'engage à mettre en place des groupes de métiers sur divers tâches.

**Nous n'en demandons pas d'avantage.**

Vous trouverez le modèle de la pétition avec sa lettre d'accompagnement adressé à l'administration ainsi que sa réponse sur notre blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr).

